



## La loi Blanquer

### L'école de la confiance, texte de loi sans pédagogie.

#### 1. Devoir de réserve et d'exemplarité :

**Contrôler l'expression des enseignants, notamment sur les réseaux sociaux.**

**Un enseignant qui dénigre un collègue ou l'institution même en dehors de l'école, pourra être sanctionné et même être révoqué.**

#### 2. Etablissement public des savoirs fondamentaux: EPSF

L'EPSF est un regroupement d'écoles autour d'un collège.

Il est dirigé par un principal de collège.

**Pour ouvrir un EPSF, ce sont les collectivités territoriales (département et région) qui auront la main.**

**l'Education Nationale ne pourra que donner un avis ...**

**Nombreuses petites écoles vont disparaître sur tout le territoire.**

#### **3. L'instruction obligatoire à 3 ans : Beau cadeau à l'enseignement privé !**

Les communes vont devoir verser aux écoles privées sous contrat les mêmes aides qu'aux écoles publiques (infrastructures, atsems ...)

**Donc beaucoup moins d'argent pour les écoles publiques.**

Coût total : environ 150 millions d'euros

#### 4. Création des PIAL : Pôles inclusifs d'accompagnement localisé

« Ces pôles coordonneront les moyens humains dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap au sein des écoles et établissements de l'enseignement public et privé sous contrat ».

Il s'agit de limiter nettement la croissance du nombre de ces accompagnateurs, en passant d'une gestion basée sur les élèves à une gestion collective par établissement, **soit un partage des moyens humains attribués par secteur.**

Le transfert de la gestion des AESH aux PIAL aboutit au **transfert du projet personnel de scolarisation (PPS) de la MDPH à une équipe éducative non formée au diagnostic.**

## 5. La création des établissements internationaux :EPLEI

Ecoles d'excellence qui prépareront aux diplômes internationaux.

Cursus scolaire d'élite qui instaure dès la maternelle une école à deux vitesses avec une filière spéciale (admission sur dossier).

**Les amendements demandant une mixité sociale des EPLEI ont tous été rejetés.**

**La montée des inégalités résultera aussi du transfert d'argent au privé qui permettra à ces écoles de se développer.**

## 6. Des expérimentations facilitées :

Il sera très facile au ministre d'imposer des expérimentations pédagogiques.

**L'autre crainte touche l'annualisation puisque la loi permet d'expérimenter de nouvelles organisations des services enseignants (par ex des horaires particuliers/ vacances décalées...)**

## 7. L'évaluation de l'Ecole

Le Cnesco indépendant est remplacé par le CEE, Conseil d'évaluation de l'école dont le conseil est soumis au ministre (10 membres sur 14 seront nommés par lui.

Ce conseil va évaluer chaque établissement tous les 5 ans. Les résultats seront rendus publics. Il auto-évaluera la politique éducative ministérielle.

Le pilotage étroit des pratiques pédagogiques mettra fin à toute liberté pédagogique.

**Le pilotage étroit des pratiques pédagogiques mettra fin à la liberté pédagogique.**

**La concurrence entre établissements et les pressions sur les enseignants seront extrêmement renforcés.**

## 8. La réforme des professeurs

Les ESPE sont remplacés par les INSP dont les directeurs sont nommés par le ministre, qui décidera du contenu pédagogique de la formation.

**Celle-ci sera unifiée sur tout le territoire (il n'y aura plus de possibilité d'adapter ou de nuancer).**

Dés la rentrée 2019, pré-recrutement d'assistants d'éducation en L2 qui devraient intervenir en classe dès L3 et prendre en charge une classe en M1 **(2 ans d'études non payées pour ceux qui ne seront pas boursiers).**

**Le concours reste en M2 mais sera plus difficile ; les étudiants validés devraient être fonctionnaires, les autres pourraient rester dans l'enseignement avec un statut de contractuel.**

Il faut attendre fin avril (ou mai) que le décret sorte pour avoir plus d'informations.

## 9. Réforme territoriale

**Les rectorats actuels devraient disparaître (les recteurs de région n'aurait plus qu'une fonction administrative), il resterait les 13 recteurs de région académique.**

## **10. L'article 22**

**Révision du code de l'éducation dans les Outre Mers pour des raisons d'égalité sociale et économique.**